



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET EXAMEN PROFESSIONNEL
DE RECRUTEMENT D'INSPECTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE
CONCOURS OUVERT AUX ÉLÈVES ACCOMPLISSANT LA CINQUIÈME ANNÉE DE LA
SCOLARITÉ DES ÉCOLES NATIONALES VÉTÉRINAIRES
CONCOURS OUVERT AUX ÉLÈVES PRÉPARANT, EN DERNIÈRE ANNÉE DE SCOLARITÉ,
UN DIPLÔME D'UNE GRANDE ÉCOLE SCIENTIFIQUE POUR LE RECRUTEMENT
D'INSPECTEURS-ÉLÈVES DE SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE
CONCOURS OUVERT AUX ÉLÈVES ACCOMPLISSANT LA TROISIÈME OU QUATRIÈME
ANNÉE DE SCOLARITÉ D'UNE SECTION SCIENTIFIQUE D'UNE ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE.**

Session 2024

Épreuve écrite d'admissibilité n° 2 : Rédaction d'un mémoire portant sur un sujet relatif à la santé publique vétérinaire (durée : quatre heures - coefficient 2)

Sujet :

L'agriculture fait face aujourd'hui à de nouveaux défis sociétaux (protection de l'environnement, bien-être animal, choix alimentaires...).

Vous exposerez les enjeux en présence liés à la santé publique vétérinaire et les politiques publiques qui en découlent, en illustrant votre propos à l'aide d'exemples.

Vous montrerez en quoi ces défis peuvent entraîner une évolution des missions des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV).

Vérifiez que le sujet est celui du concours auquel vous êtes inscrit(e) et qu'il contient **1 page** : si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

EMPLOYEZ EXCLUSIVEMENT DE L'ENCRE NOIRE et évitez toute présentation pouvant constituer un signe distinctif : l'utilisation du crayon gris ou de couleurs autres que le noir entraînera la non-correction de la copie et l'annulation de votre participation.

Sur la bande d'anonymat de chacun de vos feuillets : Inscrivez vos nom, prénom en MAJUSCULES, date de naissance et centre d'épreuve. Dans la partie inférieure de la bande d'anonymat, indiquez l'intitulé de l'examen, la nature de l'épreuve. Faites-le avant d'entamer la rédaction de chacun de vos feuillets : il ne vous sera plus possible de le faire une fois l'épreuve terminée, et l'absence de ces mentions sur un feuillet entraînera la non-correction de votre copie et l'annulation de votre participation.

NUMÉROTEZ chaque feuillet (cadre en bas à droite).

Sur votre composition : Ne faites pas apparaître votre nom, ni le nom du centre d'épreuves, ni aucun autre nom de personne ou de lieu (autre que ceux mentionnés dans les documents), ni signe distinctif, ni signature même fictive en quelque endroit de votre composition : cela entraînerait la non-correction de votre copie et l'annulation de votre participation.

À l'issue de l'épreuve : Rendez votre copie même si elle est vierge, avec toutes les bandes d'anonymat renseignées, avant de signer la feuille d'émargement. Tout candidat quittant la salle sans rendre sa copie est signalé absent.

Seuls les feuillets de composition sont acceptés (sans brouillon, ni autre document ou collage de document). La qualité de la rédaction, la clarté et la précision des raisonnements entrent pour une part importante dans l'appréciation du candidat.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé